

CONSEIL DU COLLEGE SCIENCES DE LA SANTE

Compte-Rendu

Mardi 30 avril 2019

Monsieur Laforcade, président du conseil du collège des sciences de la santé, ouvre la séance et soumet le compte rendu à approbation auprès des conseillers qui le valident à l'unanimité.

DE IPA (approbation)

Le Professeur Pellegrin présente le Diplôme d'état infirmier en pratiques avancées - IPA.

Il s'agit d'un diplôme d'état donnant le grade de master et proposant trois mentions à ce jour. L'enseignement se fait sur deux ans et un binôme universitaire / professionnels de santé a été créé pour chaque UE.

Le dossier a été envoyé aux conseillers tel qu'il a été transmis au MESRI (ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) et à la CFVU (commission formation et vie universitaire).

Le MESRI donnera un pré avis et la CFVU le soumettra au vote après le vote du conseil de collège.

L'accréditation du MESRI interviendra à posteriori des votes en conseil.

Madame Chassaing rappelle aux conseillers qu'il s'agit uniquement d'étudiants en formation continue (FC).

Michel Laforcade se réjouit au nom de l'ARS de l'ouverture ce type de diplôme. Cela donne des débouchés pour les infirmiers et cela permettra aussi aux médecins de retrouver un peu de temps médical. Monsieur Laforcade salue le collège santé et l'université de Bordeaux qui sont au rendez-vous de ce changement.

Les conseillers sont appelés à voter.

Vote à l'unanimité du diplôme d'état IPA (infirmiers en pratiques avances) ainsi présenté.

Point sur la réforme de la PACES (information)

A compter de la rentrée 2020 l'entrée dans les études de santé se fera (cf. document ci-joint) :

1. Soit via le portail santé

Les étudiants rentreront via parcoursup et valideront 60 ECTS (L1 santé). A la fin de cette première année ils pourront concourir pour rentrer dans une des neuf filières (santé et paramédicaux IUSR).

Cela sera la première voie d'entrée qui représentera 56 % des places de la capacité d'accueil qui n'augmentera pas. Le manque de moyens financiers et les terrains de stages au CHU ne le permettent pas.

Ces étudiants ne seront pas autorisés à redoubler, s'ils n'intègrent pas les études de santé, ils intégreront la licence de leurs choix.

2. Soit par le biais d'un parcours effectué au sein d'une mention de licence

Les étudiants pourront demander une entrée en deuxième année des études de santé, il conviendra dans ce cas d'avoir validé les ECTS nécessaires et obligatoires à la filière. Ces réorientations progressives représenteront 44% des capacités d'accueil.

Une présentation synthétique des UE (majeures, mineures, obligatoires, libres, UE d'ouverture, etc...) est faite en séance par le professeur Pellegrin et est jointe à ce compte rendu.

Les élus étudiants s'interrogent sur le paramédical et les ECTS acquis.

Ils font aussi remarquer qu'il serait judicieux de séparer les UE spécifiques ergothérapie et psychomotricité.

Michel Laforcade et Françoise Jeanson demandent au collège santé de les informer des difficultés rencontrées de manière à ce qu'ils puissent les aider à les résoudre.

Jean-Luc Pellegrin indique avoir démarré une négociation pour obtenir des moyens financiers supplémentaires.

Le professeur Bertrand ajoute que pour l'odontologie il existe une pénurie de fauteuils au CHU, l'UFR des sciences odontologiques de Bordeaux a à sa disposition pour former les étudiants le taux de fauteuils le plus bas en France. Il manque, en effet, à ce jour 50 fauteuils sur le territoire bordelais.

Le directeur du collège santé ajoute que cette réforme entraînera des sessions d'examens doublées, des sélections (auditions), donc un coût plus élevé de fonctionnement.

Isabelle Dupin questionne les membres du conseil et le directeur sur la répartition 44% / 56% ? L'égalité des chances sera-t-elle respectée ? Les voies parallèles ne vont-elles pas créer des privilèges ?

Le collège santé essaiera de mener à bien cette réforme de la manière la plus juste et équitable pour tous.

Les examens se tiendront toujours sur Bordeaux mais la possibilité d'examens délocalisés est envisagée. Cependant les sélections (épreuves en sus) resteront organisées sur Bordeaux.

Conventions (approbation)

- Convention entre l'université de Mc Gill (Montréal, Québec) et l'ISPED

Le directeur du collège santé donne la parole à Rodolphe Thiebault (ISPED). Rodolphe Thiebault remercie Jean-Luc Pellegrin pour cette invitation.

Cette convention vise à créer un double diplôme de master qui s'inscrit dans l'UER digital research

Ce nouveau parcours « public health data sciences » ouvre à la prochaine rentrée universitaire, les étudiants sont en cours de sélection (12 étudiants maximum pour 2019/2020))

Ce partenariat avec l'université de Mc Gill se fera la première année à Mc Gill, la seconde à l'université de Bordeaux et bénéficierait d'un double diplôme.

Cette convention a été votée en conseil de l'ISPED.

Les conseillers sont appelés à voter.

Vote à l'unanimité de la convention ainsi présentée.

Ressources humaines (information)

- Indemnités de responsabilité pédagogique et charges administratives

Monsieur Pellegrin rappelle les règles d'attribution des primes (PCA et PRP) et indique que dans un souci de transparence la direction du collège a fait le choix de les présenter.

Le directeur du collège s'engage à répondre lors du conseil du collège du mois de juin aux éventuelles questions sur ces primes de responsabilités pédagogiques et primes de charges administratives.

Formations (approbation)

Demande de création, modification, suspension et suppression des diplômes d'université (DU) et capacités (approbation sous réserve de réception des documents en temps voulu)

Créations de diplômes :

- DIU DIABETOLOGIE PEDIATRIQUE NIVEAU 1
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 08/04/2019)
- DU DROITS DES USAGERS EN SANTE MENTALE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 08/04/2019)
- DIU OBESITE PEDIATRIQUE APPROCHE DE SANTE PUBLIQUE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 08/04/2019)
- DU TELESUIVI DES PROTHESES IMPLANTABLES CARDIAQUES

(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 08/04/2019)

Vote à l'unanimité des présents (quorum atteint) des créations de diplômes (DU et DIU) ainsi présentées

Modifications de diplômes :

- DU ANESTHESIE-REANIMATION DU SUJET AGE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 08/04/2019)
- DU ETHIQUE MEDICALE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 08/04/2019)
- DU MICROCHIRURGIE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 08/04/2019)
- DIU ONCOGERIATRIE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 08/04/2019)
- DU OTOLOGIE ET OTO-NEUROLOGIE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 08/04/2019)
- DIU FORMATION D'INTEGRATION DU SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL
MENTION « PHARMACIENS » (DIU SSM)
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Pharmaceutiques du 17/12/2018)

Les conseillers sont appelés à voter.

Vote à l'unanimité des présents (quorum atteint) des modifications et créations de diplômes (DU et DIU) ainsi présentées.

Dons (approbation)

- Don de 1 000 € de la Société Française d'Orthodontie
- Don de 3 384,40 € du Collège National des Enseignants en Prothèses Odontologiques (CNEPO)

Jean Luc Pellegrin donne la parole au Professeur Bertrand pour la présentation de ces deux dons en faveur de l'UFR des sciences odontologiques.

Les conseillers sont appelés à voter.

Vote à l'unanimité des dons (quorum atteint) ainsi présentés.

Bilan des deux premières années de fonctionnement de l'Ecole Santé Sciences ((information))

Présentation par le Professeur Marie Edith Lafon et le Docteur Isabelle Dupin

Ce cursus a débuté en 2017, le professeur Lafon rappelle le contexte de la création de cette école santé sciences. Cette école forme aux sciences fondamentales à un très haut niveau.

Le Professeur Lafon profite de la présentation de ce bilan pour remercier vivement le collège santé pour son soutien financier et administratif.

Cf. document joint à ce compte rendu notamment sur le suivi des promotions.

« Promotion 1 » recrutée en 2017 :

- 13 candidats
- 11 admis
- 5 étudiants en médecine terminent la formation initiale de l'ESS à Bordeaux

(2 abandons précoces, des admis en 1^{ère} année de l'Ecole de l'Inserm et des admis aux ENS Paris et Lyon)

« Promotion 2 » recrutée en 2018

- 31 candidats,
- 18 reçus,
- 17 étudiants (dont 12 médecine et 5 pharmacie)

Bilan financier :

La principale source de financement provient du collège santé et aussi d'une participation de Bordeaux NeuroCampus.

Coût 2017/2018 : 2270 €

Coût 2018/2019 : 5105 €

Echanges et perspectives :

Madame Jeanson s'interroge sur le périmètre des étudiants éligibles. Isabelle Dupin indique que pour l'instant l'ESS s'est restreint au recrutement des étudiants en santé pure mais le paramédical sera intégré à court ou moyen terme.

Cependant les étudiants en paramédical auront accès au parcours recherche santé dès la rentrée universitaire 2019/2020.

Mesdames Lafon et Dupin reviennent sur les appels à projets déposés :

- Candidature projet STEP / IDEX > candidature rejetée car trop peu d'étudiants
- Candidature sur la Fondation Université de Bordeaux > acceptée
- Candidature Réseau National des Filières Médecine- Sciences > en attente

Projets envisagés :

- Inclusion d'un module de développement professionnel «tutorat»
- Elargissement de l'ESS à l'Université de Poitiers
- Enseignement recherche clinique pour les externes

Projet de calcul de cout complet des actions de formation continue (information)

Jean Luc Pellegrin évoque le nouveau mode de calcul envisagé par l'université de Bordeaux sur les actions de formation continue. Un prélèvement d'environ 35% devrait être appliqué.

Une grande vigilance est demandée sur ce futur calcul, ce point sera abordé lors des prochains COMS (commissions objectifs et moyens).

Référentiel équivalent horaire (REH) de l'ISPED pour 2018-2019 (information)

Présentation pour information, les membres du conseil ne sont pas appelés à voter

Journée civilo-militaire : date retenue et fil conducteur (information)

Le 10 octobre 2019 est la date retenue pour les troisièmes RCMSO.
Le thème sera « la santé de demain organisation en territoire sous dense »

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant aucun autre point à évoquer, la séance est levée.

Fin de la séance à 16h30.

Fait à Bordeaux le 07 juin 2019.

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Jean-Luc Pellegrin